

La voie est tracée



**MAINTENANT, TOUS EN
ROUTE VERS UNE ÉCONOMIE
RÉELLEMENT CIRCULAIRE!**



L'économie circulaire est au centre de toutes les attentions depuis plusieurs années, mais elle peine à se concrétiser par une approche réellement nouvelle. L'économie linéaire (extraire des matières premières, les consommer puis les jeter) rencontre encore un trop grand écho dans notre société.

L'Union européenne a publié, en mai 2018, une première réforme de six Directives concernant la gestion des déchets afin de concrétiser une nouvelle approche de l'économie circulaire. Ces directives révisées devront être transposées en droit national, et donc en droit régional au niveau belge. Les textes sont à peine publiés qu'une nouvelle réflexion est entamée concernant plus spécifiquement le plastique.

La législature 2018-2023 sera donc certainement celle qui devra décider de booster stratégiquement, ou non, l'économie circulaire. Go4Circle et COBEREC, les fédérations de l'économie circulaire et de la récupération, et leurs plus de 350 membres, tous des entreprises de droit privé, optent résolument pour une économie où les matériaux sont placés au sein d'une chaîne et y sont réutilisés ou recyclés au maximum. Ces dernières années, les fédérations ont constaté que de nombreux niveaux de politique ont réalisé l'importance, voire la nécessité, d'une économie circulaire. Des initiatives, des études, des projets, etc. ont été lancés ou réalisés. Il est maintenant temps de prendre des décisions politiques dynamiques et de faire des choix en faveur des matériaux circulaires.

Points d'attention pour

LA WALLONIE

1 Désignez un Ministre de l'Economie Circulaire

La transformation de la politique traditionnelle de gestion des déchets en une politique en matière d'économie circulaire a été amorcée, sans pour autant sous-estimer l'importance des activités de base relatives au traitement et à l'élimination des déchets. Pendant la prochaine législature, le gouvernement wallon devra toutefois réformer davantage la gestion des déchets et mettre plus en valeur l'impact économique de l'économie circulaire. Nous estimons que ce thème est tellement important qu'il nécessite **la désignation d'un Ministre de l'Economie Circulaire**, auquel incomberaient les compétences Environnement /Aménagement du territoire et Economie.

Notre administration de gestion des déchets/sols doit devenir une administration dont la réflexion s'inscrit au sein du développement économique de la région. Nous attendons de la part de cette administration un rôle de soutien en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire.

POUR LA DECLARATION
DE POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement s'engage, au cours de cette législature, à opérer la transformation vers une économie circulaire. A cette fin, un seul ministre sera désigné comme responsable de l'économie circulaire, regroupant notamment la tutelle sur l'administration des déchets.

2 Optimisez la performance de l'administration

Un secteur industriel a besoin d'une administration forte pour être performant. Ceci signifie concrètement des services administratifs répondant aux besoins des entreprises (à commencer par le respect de délais acceptables, la disponibilité des fonctionnaires) et menant des actions proactives et pas uniquement réactives.

Depuis plusieurs années, force est toutefois de constater dans certaines administrations que la Wallonie souffre d'un désinvestissement, tant en capital humain qu'en management. Ceci s'applique tant aux services du DSD (Département des Sols et des Déchets) que du DPC (Département de la Police et des Contrôles). Une coopération est également nécessaire entre plusieurs départements pour mettre en place une politique d'économie circulaire ambitieuse.

POUR LA DECLARATION
DE POLITIQUE REGIONALE

Sur base des différents audits réalisés, un management efficace de l'administration des sols et des déchets sera mis en place. Le service devra être orienté de manière à répondre aux besoins des entreprises (et pas dans le sens contraire).

3 Garantisiez de la qualité dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets

Go4Circle et COBEREC demandent que les services de contrôle utilisent principalement le temps et les moyens dont ils disposent pour **détecter des activités illégales et non autorisées** au lieu de ne contrôler que les entreprises de recyclage et de gestion des déchets ayant pignon sur rue.

Nous souhaitons par ailleurs réserver **l'accès au secteur du recyclage et de la gestion des déchets aux seules entreprises** professionnelles. Nous sommes d'ores et déjà disposés à collaborer à un système de critères qualitatifs auxquels les entreprises devront répondre pour pouvoir être actives dans le secteur, en ce compris des rapports internes, formations, contrôles de qualité, etc.

POUR LA DECLARATION
DE POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement wallon garantira la qualité du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. D'une part, les contrôles dans le secteur se déplaceront des entreprises régulières vers la détection d'activités illégales en dehors des établissements autorisés. D'autre part, un système de qualité sera développé avec Go4Circle et COBEREC, auquel devront répondre les entreprises (voulant être) actives dans ces secteurs.



© Paul Bulteel pour Go4Circle

4 Réexaminez le rôle des intercommunales

Le rôle des intercommunales de gestion des déchets a clairement besoin d'un nouvel encadrement. Elles sont passées de l'exécution centralisée de tâches communales au développement d'une stratégie de véritables entreprises publiques. Leur rôle doit être recentré. Par ailleurs, si elles veulent agir dans le domaine des déchets industriels, cela doit se réaliser dans les mêmes conditions que le secteur de droit privé. Une décision récente du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, en mai 2018, justifie entièrement la nécessité d'une clarification. De plus, le vocabulaire employé en Wallonie pour désigner des contrats commerciaux exercés par le secteur privé ou public sème le doute et laisse une ouverture aux subsides croisés et aides d'Etat.

De manière générale, nous insistons pour que l'équilibre entre les acteurs publics et privés ne s'opère pas uniquement dans un seul sens. Un encadrement des acteurs de droit privé dans les déchets ménagers doit aller de pair avec une clarification des règles s'appliquant aux acteurs publics dans les déchets des entreprises. Certaines intercommunales ne respectent par exemple toujours pas l'obligation élémentaire de partenariat public-privé imposée depuis le 22 mars 2007. Elles sont dans l'illégalité.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement wallon garantira un équilibre dans les activités des acteurs, tant publics que privés. Elles ne pourront s'exercer que dans le cadre d'une concurrence loyale et à conditions égales. Ainsi, les associations de communes ne pourront plus exercer une activité dans la gestion des déchets industriels en dehors d'une structure séparée.

Concernant les déchets provenant des ménages, le citoyen pourra continuer de choisir librement des circuits complémentaires à ceux organisés par ou pour le compte de la commune. L'ensemble des opérateurs devront répertorier les quantités collectées.

Le gouvernement wallon élaborera également un cadre légal qui clarifie le vocabulaire employé afin de lever toute ambiguïté pour les déchets du marché concurrentiel.

5 Créez un climat de collaboration entre l'économie sociale et le secteur du recyclage et de la gestion des déchets

En ce qui concerne l'économie sociale, il y a lieu de miser sur une collaboration entre les entreprises de l'économie classique et celles de l'économie sociale, et pas sur une concurrence entre les deux. Une concurrence signifie en effet que le travail classique pourrait être remplacé par du travail subventionné sans qu'il n'y ait un seul emploi supplémentaire.

POUR LA DECLARATION
DE POLITIQUE REGIONALE

Dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets, la concurrence entre l'économie sociale et classique doit se transformer en une collaboration entre ces deux formes.

6 Lancez des initiatives pour combler les métiers en pénurie dans le secteur du recyclage

Au cours des prochaines années, nous procéderons à la collecte sélective, au tri et au recyclage d'une quantité sans cesse croissante de déchets en Wallonie. Des ouvriers seront donc nécessaires. Ces ouvriers ne devront pas nécessairement disposer d'un diplôme, car le contenu du travail est tellement spécifique qu'ils apprennent tout sur le terrain.

Le secteur du recyclage et de la gestion des déchets remarque toutefois que certains postes vacants sont difficiles à pourvoir. Des profils comme ceux de chauffeurs, opérateurs de machine, techniciens... trouvent difficilement le chemin du secteur et finissent par devenir des métiers en pénurie.

Cette situation entrave le développement ultérieur de notre secteur. C'est pour cette raison que Go4Circle et COBEREC invitent le ministre wallon compétent à continuer ensemble des projets permettant d'éveiller l'intérêt des travailleurs et de les préparer à un emploi dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets.

POUR LA DECLARATION
DE POLITIQUE REGIONALE

Le ministre wallon de l'Emploi lancera, de concert avec les fédérations sectorielles concernées, des projets destinés à préparer des travailleurs à un emploi dans le secteur du recyclage et de la gestion des déchets. La priorité sera donnée aux métiers en pénurie.

7 Éliminez la concurrence déloyale entre les biométhaniseurs agricoles et industriels

Nous remarquons notamment que les biométhaniseurs agricoles peuvent traiter une quantité sans cesse croissante de déchets organo-biologiques provenant des secteurs industriels alors que ce n'est pas à cette fin qu'ils ont été fondés, et que leurs conditions d'exploitation sont plus souples. Cela met les biométhaniseurs industriels sous pression.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Les biométhaniseurs agricoles seront limités concernant les quantités de déchets organo-biologiques industriels qu'ils sont autorisés à traiter. Cela ne peut jamais excéder 50% de la quantité de matériaux qu'ils traitent, le reste doit provenir des effluents d'élevage ou de flux liés à l'agriculture. L'accent doit toujours être mis sur le traitement des effluents d'élevage.

8 Réformez le système des obligations de reprise

La politique de gestion des déchets de la Région wallonne est basée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs, une stratégie qui rend le producteur responsable de l'intégralité du cycle de vie d'un produit, en accordant une attention particulière à la reprise, au recyclage et au traitement final.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par différents instruments comme l'obligation de reprise, de rapportage et d'information. L'exécution de ces obligations est dans les mains de quelques organismes de gestion, tels que Bebat, Recytyre, Recupel, etc.

Les mécanismes de responsabilité du producteur seront revus vu l'échec depuis plusieurs années d'une base légale à l'activité de plusieurs organismes de gestion. L'évolution de leur politique environnementale tendant vers une politique uniquement financière doit être recadrée. C'est pour cette raison que nous insistons, auprès du futur gouvernement wallon, pour supprimer les obligations qui ne contribuent pas à l'économie circulaire (par ex. l'obligation de reprise pour les pneus usés), à moins que l'Europe ne les impose.

Les autres, plus particulièrement pour les déchets électriques et électroniques, les huiles usées et les déchets d'emballages, seront rendues plus contraignantes pour axer la priorité sur l'utilisation des matériaux recyclés et l'introduction des produits recyclables sur le marché.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Les mécanismes d'encadrement des organismes chargés des obligations de reprise seront revus. Les organismes de gestion seront recentrés sur leur objectif environnemental et devront contribuer à la circularité des matières. Aucun organisme ne pourra être actif sans une base légale régionale. L'obligation de reprise concernant les pneus sera supprimée.



© Paul Bulteel pour Go4Circle

9 Favorisez l'utilisation des matériaux recyclés

A l'heure actuelle, les particuliers et les entreprises trient séparément de nombreux flux de déchets : PMC, verre, papier-carton, etc. Certaines de ces obligations de tri n'ont de sens que s'il existe des débouchés pour les matériaux recyclés. Dans le cas contraire, cela ne revient qu'à transformer une montagne de déchets en une montagne de recyclage.

Aujourd'hui, il existe encore des **entraves législatives** au recyclage, comme des cahiers des charges publics qui n'autorisent pas les matériaux recyclés, des normes légales d'utilisation beaucoup plus strictes que pour les matières premières primaires, etc. Il est grand temps qu'elles soient levées une fois pour toutes.

De nombreuses initiatives viseront à faire évoluer la gestion des déchets, depuis le renforcement du tri des déchets jusqu'aux débouchés des recyclats. Plus la demande en matériaux recyclés sera grande, plus il y aura d'efforts spontanés pour trier les déchets, à la source et a posteriori. Nous demandons au gouvernement wallon d'imposer, aux entreprises de la région, **des objectifs concernant l'utilisation de matériaux recyclés**, plutôt que des objectifs en matière de collecte sélective.

Par ailleurs, le développement de nouvelles filières ne doit pas être limité par une vision régionale. Notre position centrale en Europe nous permet de jouer un rôle important dans le recyclage et le traitement de déchets provenant d'au-delà des frontières régionales. Une **politique transfrontalière dynamique** doit être menée. La région doit oser affirmer que le traitement de déchets provenant d'au-delà de nos frontières est justement une bonne chose, et non une mauvaise. Nous veillerons à de bonnes solutions écologiques synonymes d'emploi et de prospérité.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement wallon prendra différentes mesures pour favoriser l'utilisation de matériaux recyclés. Tout d'abord, toutes les entraves législatives à l'utilisation de matériaux recyclés seront supprimées. Ensuite, l'utilisation de matériaux recyclés par les entreprises de production de la région sera développée et encouragée. En vue d'assurer l'approvisionnement de déchets homogènes de qualité, la région jouera un rôle positif dans l'ouverture des frontières au traitement des déchets provenant de l'étranger.

10 Adaptez le système de taxes déchets pour favoriser le recyclage

Nous allons devoir recycler de plus en plus de déchets. Les taxes peuvent y jouer un rôle incitatif. C'est pour cette raison que Go4Circle et COBEREC plaident pour des taxes qui visent l'augmentation du recyclage. Il est donc préférable que les adaptations apportées aux taxes actuelles aient toujours en ligne de mire un effet positif sur le recyclage. Nous proposons par ailleurs une nouvelle taxe sur les produits qui ne sont pas recyclables, ou qui perturbent le recyclage d'autres produits.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Au cours de la prochaine législature, les taxes déchets seront modifiées au minimum. Si une modification est néanmoins opérée, elle devra profiter aux activités de recyclage. Une harmonisation, au minimum entre les régions, est nécessaire pour éviter une distorsion de concurrence préjudiciable aux entreprises de la région.

Un nouvel instrument fiscal décourageant la mise sur le marché des matériaux/ produits non recyclables ou qui perturbent le recyclage sera mis en place.

11 Définissez une seule stratégie pour l'encadrement des initiatives en faveur de l'économie circulaire

Il existe de très nombreuses institutions économiques qui s'occupent de l'économie circulaire en Wallonie. Les entreprises ne savent plus à qui s'adresser. La concurrence entre les outils entraîne une certaine paralysie de la dynamique nécessaire.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Les différentes initiatives menées dans le cadre de l'économie circulaire seront encadrées par une seule et unique stratégie commune. Les outils seront spécialisés afin d'apporter une clarté sur la plus-value de chacun.



12 **Prévoyez suffisamment de capacité pour l'incinération et la mise en centre d'enfouissement technique de déchets non recyclables**

Grâce à des efforts communs entre les autorités et le secteur privé, nous sommes parvenus jusqu'à présent à pratiquement résoudre le problème de la gestion des déchets dans notre pays. Nous devons toutefois veiller à maintenir une juste adéquation entre les besoins et les capacités de traitement.

A certains moments, l'offre en déchets résiduels est tellement supérieure à la capacité de traitement qu'on dépend, pour de nombreux milliers de tonnes, du traitement des déchets en dehors des frontières régionales. Il n'y a bien évidemment rien de mal à ambitionner de réduire la quantité de déchets résiduels, notamment en développant le tri, mais on ne peut partir du principe que cela deviendra la réalité dans tous les cas. Le développement économique ou la création de nouvelles filières de traitement peuvent vouloir aussi dire plus de déchets résiduels à traiter.

Des installations restent nécessaires, **des installations d'incinération et des centres d'enfouissement technique** qui peuvent se charger de capter de plus grosses quantités de déchets que prévu. La région a besoin d'une capacité de traitement final suffisamment performante et bien répartie régionalement.

Par ailleurs, ces installations peuvent également jouer un rôle quand il s'agit d'incinérer des déchets provenant de pays où les déchets sont encore majoritairement mis en centre d'enfouissement technique (CET). L'ambition doit être de continuer à investir dans des installations de premier plan pour l'incinération et la mise en CET de déchets ne pouvant être valorisés.

En ce qui concerne les déchets ménagers, nous restons partisans du principe d'autosuffisance. Au niveau des déchets industriels, l'importation et l'exportation des déchets doivent être possibles sous des conditions actualisées. On rappellera une nouvelle fois également que la Région wallonne doit faire respecter les obligations de partenariat avec le secteur industriel imposées aux associations de communes.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Le planning de la quantité de capacité d'incinération et de mise en centre d'enfouissement technique devra être régulièrement évalué. La région doit laisser le marché agir et ne pas réguler d'éventuels investissements en matière de capacité d'incinération.

Les initiatives ne seront jugées que sur leurs caractéristiques environnementales, et le risque à l'investissement résidera du côté du preneur d'initiative en question. La région est ouverte à l'idée d'incinérer des déchets provenant de l'extérieur, si cela offre une plus-value aux régions d'origine.

13 Offrez au secteur du recyclage et de la gestion des déchets l'espace et les opportunités logistiques nécessaires

Les entreprises de recyclage et de gestion des déchets ont de plus en plus de mal à trouver de l'espace. **Dans une économie circulaire, l'espace nécessaire au secteur du recyclage sera pourtant plus grand.** Le syndrome NIMBY (*Not In My Backyard*) est trop présent et – avant tout – trop peu réprimé par le monde politique. Par conséquent, le secteur du recyclage risque de manquer des opportunités. Nous remarquons déjà, à l'heure actuelle, que certaines activités sont délibérément développées ailleurs.

Les problèmes **logistiques** jouent également un rôle. Le secteur du recyclage doit être examiné en priorité afin d'y permettre le transport multimodal. Il faut également travailler de toute urgence sur la possibilité d'accepter des déchets sur les sites la nuit et de procéder à des collectes nocturnes de déchets. Une synergie entre les régions doit être opérée dans le domaine de la mobilité dans les villes et la logistique dans les campagnes. De très nombreuses études sont en effet actuellement menées. Pour notre secteur, le problème de la mobilité est très important !

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Différentes actions (législatives) seront lancées en vue de revoir la logistique dans le domaine des déchets : transport utilisant de nouveaux moyens (transport fluvial), nouvelles pratiques (collecte de nuit) ou nouvelles formes de coopération entre les différentes entreprises de collecte de déchets afin d'optimiser les tournées. La région réalisera un benchmark des pratiques existantes.



14 Intégrez l'utilisation de matériaux recyclés dans la politique en matière d'énergie verte

Au sein de la politique climatique et de limitation du CO₂, les opportunités qu'offre le secteur du recyclage et de la gestion des déchets ne font pas l'objet d'une attention suffisante. **L'utilisation de matériaux recyclés** en lieu et place des matières premières primaires permet d'éviter de nombreuses émissions de CO₂ (la transformation de matériaux recyclés nécessite moins d'énergie que celle des matières premières primaires). Par ailleurs, des installations comme les installations d'incinération, de co-incinération et de biométhanisation nous permettent de récupérer une grande quantité d'énergie. Nous avons cependant l'impression que l'énergie émanant de ces installations est perçue négativement. C'est totalement injustifié. Les installations en question travaillent avec des matériaux provenant d'une politique où le tri est fortement encouragé. Ces installations s'inscrivent totalement dans le cadre de l'économie circulaire et doivent être considérées comme une forme prioritaire dans la politique en matière d'énergie verte.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement wallon accordera plus d'attention aux opportunités offertes par le secteur du recyclage et de la gestion des déchets en matière de politique climatique et de CO₂. Puisque l'utilisation de matériaux recyclés à la place des matières premières primaires permet d'éviter de nombreuses émissions de CO₂, la Région wallonne s'engage à privilégier cette voie.

15 Harmonisez la politique de gestion des déchets dans les trois régions belges

Bien que les compétences en matière de déchets soient régionalisées, il est essentiel, pour les entreprises de recyclage et de gestion des déchets en Belgique, qu'aucune **barrière commerciale ne soit créée par les divergences entre les approches régionales**. La Région wallonne doit faire des efforts pour optimiser la collaboration avec les autres régions. Une reconnaissance réciproque des autorisations administratives (collecteurs-négociants-courtiers, fin du statut de déchet, etc.) est un minimum.

POUR LA DECLARATION DE POLITIQUE REGIONALE

Le gouvernement wallon continuera à simplifier la vie des entreprises en acceptant, après les enregistrements des transporteurs des deux autres régions, les autres documents administratifs régissant les activités de collecteurs-négociants-courtiers. Une réflexion devra aussi être entamée pour la reconnaissance mutuelle/simplifiée des fins du statut de déchet octroyées dans un autre Etat/une autre région. La région veillera à ce qu'aucune barrière commerciale ne soit créée par des approches régionales divergentes.

Nous plaçons pour la désignation, au niveau fédéral, d'un **Ministre de l'Economie Circulaire** auquel incomberaient aussi bien les compétences Economie qu'Environnement.

1 Réformez la politique en matière de produits et de TVA pour donner un coup de pouce au recyclage et à l'utilisation de matériaux recyclés

Le niveau fédéral dispose de peu de compétences en matière de gestion des déchets. C'est pour cette raison que ce niveau de pouvoir a été moins présent dans les discussions portant sur des décisions en matière de recyclage et de gestion des déchets. Pourtant, vu la transition vers une économie circulaire, ce niveau de politique a plus que jamais des responsabilités à endosser.

Par le biais de la politique des produits, les autorités peuvent par exemple inciter les producteurs à utiliser une quantité minimale de matériaux recyclés (ce que l'on appelle le *recycled content* - contenu recyclé) dans la production de nouveaux produits. Le secteur des emballages propose, à l'horizon 2025, d'utiliser quelque 50% de matériaux recyclés dans les bouteilles en PET. Les autorités fédérales peuvent en outre contraindre les producteurs à concevoir leurs produits de manière écologique, pour assurer un recyclage efficace à la fin de leur durée de vie.

La TVA est également un instrument de choix. Un **taux réduit de TVA pour la réutilisation et pour les produits composés de matériaux recyclés** et un taux de TVA plus élevé pour les produits occasionnant des problèmes au cours du recyclage, peuvent se révéler un moteur important de la réalisation d'une économie circulaire.

POUR L' ACCORD GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement fédéral reformera sa politique des produits/de la TVA pour éviter que n'arrivent sur le marché des produits qui ne sont pas recyclables, et pour faire en sorte que le plus de matières recyclées possible soient incorporées dans les produits.

2 Créez un système de suivi des voitures de la production à la démolition

Seuls 20% des véhicules qui sont retirés du commerce finissent dans un centre agréé pour la destruction de véhicules. Il est nécessaire que soit instauré un système fermé, qui assure un suivi des voitures sur toute leur durée de vie, et où la taxe de circulation se prolonge jusqu'à la remise d'un certificat de destruction ou d'un certificat de contrôle technique avant exportation valide.

POUR L' ACCORD GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement fédéral assurera une traçabilité complète des véhicules. Il veillera à un transfert rapide au sein de ses propres services, ou esquissera le cadre légal pour une initiative privée par les secteurs concernés.

3 Assurez le recyclage ultérieur des produits arrivant sur le marché

Les produits qui arrivent aujourd'hui sur le marché ne sont pas tous facilement recyclables. 13% des emballages plastiques qui atterrissent aujourd'hui dans le sac bleu pour PMC ne sont pas recyclables, et ce pour diverses raisons (utilisation de matériaux, conception de produit, etc.). Les autorités fédérales peuvent y apporter du changement.

La Belgique a l'opportunité de jouer un rôle pionnier dans l'établissement de règles pour que les produits mis sur le marché soient plus facilement recyclés. Go4Circle et COBEREC exécutent une étude sur les principales entraves techniques et économiques à la réutilisation, à la réparation et au recyclage de différents flux de déchets, parmi lesquels les emballages plastiques, les pneus, les déchets organiques, etc. Effectuée à la demande des autorités fédérales, cette étude se poursuivra jusqu'en 2020.

POUR L' ACCORD GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement mènera une politique proactive pour rendre les produits mis sur le marché plus facilement recyclables. Par ailleurs, l'incorporation de matières recyclées dans de nouvelles applications sera encouragée voire imposée.



En matière d'économie circulaire, l'Union européenne a de nombreuses clés en main. Pourtant, le *Circular Economy Package* approuvé en 2018 est loin d'être exceptionnel. L'Europe devra oser faire de vrais choix si elle ne veut pas voir la Chine ou les Etats-Unis la dépasser :

- Introduire le règlement prévu concernant les fins du statut de déchet pour d'autres déchets que ceux actuellement déjà pris.
- Réformer les responsabilités des producteurs, en direction d'une promotion des débouchés des recyclats et de la mise sur le marché de produits recyclables et effectivement recyclés.
- Harmoniser les réglementations en matière de TVA dans la lignée d'une économie circulaire.
- Uniformiser le règlement concernant les taxes des produits qui ne sont pas recyclables, voire interdire, par le biais des normes produits, la mise sur le marché de ces produits pour toute l'Union européenne.
- Proposer des incitants favorisant l'utilisation de matières premières secondaires plutôt que primaires, afin de créer un marché intérieur qui fonctionne bien pour les matériaux de recyclage.
- Réaliser une harmonisation entre la législation sur les produits, la législation sur les déchets et la législation chimique. Dans tous les cas, il faut éviter que REACH ne rende impossible le recyclage, et veiller à ce que suffisamment d'espace soit laissé, au sein de ce règlement, pour poursuivre le recyclage en Europe.
- Imposer des contrôles plus uniformes des règles relatives au Règlement européen sur les transferts transfrontaliers, permettant la réalisation en Europe d'un plus grand marché pour les entreprises de recyclage et de gestion des déchets, et où les négociations sont rendues possibles par le biais de procédures *fast track*.
- Instaurer des règles européennes uniformes en ce qui concerne l'utilisation d'argent liquide lors de l'achat de ferraille.



Go4Circle asbl est la fédération professionnelle des entreprises de droit privé qui placent l'économie circulaire au coeur de leur fonctionnement. Elle représente quelque 220 entreprises actives dans le domaine de la gestion des déchets et de la production ou de l'utilisation de nouveaux matériaux. Ensemble, ces entreprises emploient près de 8000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,8 milliards d'euros.

T. 02 757 91 70

M. info@go4circle.be

 www.go4circle.be

COBEREC est la Confédération belge de la Récupération. En tant qu'organisation professionnelle patronale belge, elle représente le secteur des entreprises actives dans le domaine de la récupération et du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, papier et carton, textiles et plastiques.

T. 02 223 08 01

M. info@coberec.be

 www.coberec.be

Go4Circle et COBEREC ont un secrétariat commun :
Buro & Design Center • Esplanade 1, boîte 87 • BE-1020 Bruxelles



STANY VAES

Directeur général de Go4Circle

T 0478 48 29 21

M stany.vaes@go4circle.be



CÉDRIC SLEGERS

Directeur adjoint de Go4Circle

T 0473 52 64 46

M cedric.slegers@go4circle.be



MARIE VAN BREUSEGEM

Conseiller

T 0498 40 02 28,

M marie.van.breusegem@coberec.be



BAUDOUIIN SKA

Directeur adjoint de Go4Circle

T 0473 23 65 00

M baudouin.ska@go4circle.be